

FSG Champagne
Société de gymnastique
Chemin du Closel 1
1424 Champagne

079.412 54 50
secretariat@fsg-champagne.ch
www.fsg-champagne.ch



Publication sur www.fsg-champagne.ch

A l'attention des membres, des moniteurs et du comité de la FSG Champagne
Pour information : Commune de Champagne

FSG Champagne – Société de gymnastique

Concept de protection pour les entraînements dès le 25 octobre 2020

***NOUVELLE VERSION selon nouvelles mesures édictées par le Canton de Vaud.
Sous réserve de nouvelles mesures fédérales, cantonales ou communales.***

Version : 24 octobre 2020

Auteur : Corinne Martin – Présidente et responsable du plan coronavirus

COVID-19 : Application des nouvelles mesures de protection fédérales et cantonales

Le 18 octobre 2020, le Conseil fédéral a introduit des mesures, valables dans toute la Suisse, visant à freiner la forte progression du nombre de personnes infectées par le coronavirus.

A ces mesures s'ajoutent celles prises par le Canton de Vaud en date du 23 octobre 2020 et plus particulièrement les restrictions et obligations touchant le sport, avec entrée en vigueur dès le 25 octobre 2020, 00h00 !

**La pratique de la gymnastique n'est pas considérée comme un sport de contact.
Elle peut avoir lieu. Toutefois sous restrictions !**

Concept de protection pour les entraînements de la FSG Champagne dès le 25.10.2020

Le concept de protection de notre société est mis à jour suite aux nouvelles mesures dictées par l'Etat de Vaud. Il s'appuie pour les détails sur le communiqué officiel de GymVaud du 24 octobre 2020.

Il indique la manière dont les entraînements de gymnastique peuvent avoir lieu dans le respect des règles générales d'hygiène et de conduite de l'OFSP et de Swiss Olympic et des nouvelles mesures particulières édictées par le Canton de Vaud.

Mise en œuvre du concept de protection de la FSG Champagne dès le 25.10.2020 (voir page 2 & 3)

La responsabilité de la mise en œuvre des mesures de protection est du ressort de la responsable du plan coronavirus, des moniteurs et de tous les gymnastes concernés dans tous les groupes de la FSG Champagne.

Les principes suivants doivent être respectés lors de nos entraînements dès le 25.10.2020 :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les gymnastes et moniteurs présentant des symptômes de maladie - ou dont un des membres de leur entourage direct vivant sous le même toit présente des symptômes de la maladie - ne sont PAS autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. La responsable du plan coronavirus de la société doit immédiatement être informée en cas de symptômes d'un des membres de la société ou si l'un des membres de la société devait se voir mis en quarantaine !



Groupes à risque : Pour les gymnastes appartenant à un groupe à risque, tel que défini par les directives de l'OFSP, le choix de participer à un des cours collectifs au programme de la FSG Champagne relève de leur propre responsabilité.

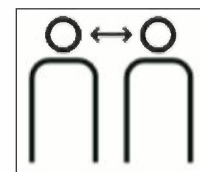
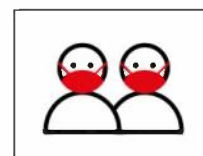
2. Limitations du nombre de participants

- Les entraînements de groupes **d'adultes majeurs** sont considérés comme des manifestations privées. Ils sont donc limités à **10 personnes** majeures en salle.
- Pour le groupe **Parents+Enfants**, la limitation est de **10 adultes** dans la salle !
- Pour les groupes composés de **mineurs**, les entraînements peuvent avoir lieu sans restriction de nombre, toutefois limité pour notre salle à 25 participants, afin de respecter la distance de 1.5 mètres.

3. Garder ses distances et porter un masque de protection

• Avant et après l'entraînement

Dès 12 ans, port du masque **OBLIGATOIRE** et distance 1.5 mètres dans tous les espaces de la salle de sport et durant les périodes où aucune activités sportive n'est pratiquée (entrée, vestiaires, sanitaires, mise en place et rangement du matériel !).



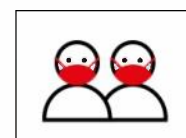
• Durant l'entraînement

- Tous les éléments impliquant un contact rapproché sont proscrits (portés, éjectés, danse en coupe, etc.)

- Afin d'éviter au maximum le risque de contacts, lors de travail en sous-groupes, ceux-ci doivent être confirmés, donc s'entraîner dans la même constellation. Il incombe aux moniteurs de décider de la répartition des groupes et de la mettre en œuvre.



- **Les moniteurs qui ne participent pas activement à l'entraînement, ainsi que les parents du groupe Parents+Enfants portent un masque en permanence.**



- **Les moniteurs** maintiennent une distance de 1.5 mètres avec les gymnastes. Seuls cas d'exception : Nécessité d'interventions courtes en cas de danger pour assurer la sécurité des gymnastes.

4. Respect des mesures d'hygiène

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et les autres.

Le matériel utilisé durant les cours sera soigneusement désinfecté avant et après usage.

On évitera l'utilisation d'engins et d'engins à main en tissu ou autre matière ne pouvant être désinfectée. Dans la mesure du possible, chaque gymnaste gardera le matériel qu'il utilisera pour lui seul durant la leçon !



5. Etablir des listes de présence

La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste de présence exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 6).



Restriction d'admission :

Seules les gymnastes et les moniteurs ont accès à la salle de gymnastique (=bâtiment) ! Les personnes extérieures (parents, amis, etc.) n'y ont accès qu'en cas de nécessité avec port du masque obligatoire !

6. Personne responsable au sein de la société et responsabilité collective

Chaque organisation doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre société, il s'agit de **Corinne Martin**. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement (Tél. +41 79 412 54 50 ou coxcom@greenmail.ch). Tous les gymnastes, moniteurs et responsable coronavirus s'en tiennent aux règles et mesures d'hygiène en vigueur. Ils se montrent solidaires et appliquent le concept de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.



7. Prescriptions spécifiques :

• Membres de la FSG Champagne et parents des enfants membres

- *Eviter si possible d'emprunter les transports publics et le covoiturage pour vous rendre à l'entraînement.*
- *Attendre à l'extérieur de la salle, en respectant les 1.5 mètres de distanciation, que le groupe précédent sorte et que le moniteur responsable de votre groupe vienne vous chercher. Les parents qui accompagnent et viennent rechercher les enfants restent à l'extérieur du bâtiment en respectant les distances physiques!*
- *Arriver si possible à l'entraînement en tenue de sport et ne devoir que changer de chaussures.*
- ***Les membres de plus de 12 ans et les adultes : port du masque obligatoire** aux vestiaires, pour aller aux WC et dans les couloirs qui mènent à la salle de sport ! Le masque ne doit être enlevé qu'une fois la mise en place pour le cours collectif prête. A la fin de la leçon, port du masque pour les rangements et jusqu'à la sortie de la salle. Aux vestiaires, respecter les 1.5 mètres de distanciation et le port du masque dès 12 ans.*
- *Ne pas utiliser les douches de la salle !*

• Moniteurs de la FSG Champagne

Matériel de protection et d'hygiène

- *Les moniteurs portent obligatoirement un masque pour accéder à la salle de sport depuis l'entrée et le conserve durant toute la leçon, sauf s'ils participent activement à la leçon.*
- *Les moniteurs ont des gants jetables à disposition si besoin.*
- *Pour le lavage des mains avant et après le cours, savon et papier jetable sont disponibles.*
- *Les moniteurs disposent de solution hydro-alcoolique et de papier jetable pour désinfecter le matériel qui peut l'être à la fin de chaque cours.*

Contenu des leçons

- *Les moniteurs prévoient des cours qui bannissent les contacts physiques étroits.*
- *Eviter l'utilisation des agrès pour les groupes où les moniteurs doivent impérativement être proches, voire tenir les gymnastes en permanence pour exécuter un exercice.*
- *Pour le groupe mixte agrès, favoriser l'entraînement au sol. Aux agrès sécuriser au maximum les postes et prévaloir la révision d'acquis sans prise de risque. Le moniteur qui assure porte gants et masque et n'intervient corporellement sur le gymnaste qu'en cas de danger !*

En cas de contraction du COVID-19, la FSG Champagne ne pourra être tenue pour responsable.